

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Janvier

## L'ASSURANCE AGRICOLE PAR L'ÉTAT

Le *Petit Journal* publie l'excellent article suivant qui devrait être répandu dans les moindres communes de France. Le projet de M. le député des Basses-Pyrénées, voté par les Chambres, ce serait le bien-être rentrant dans nos campagnes.

Nous engageons tous nos lecteurs à le lire attentivement.

M. Quintaa, député des Basses-Pyrénées, a déposé en 1890, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi consistant à charger l'Etat de l'assurance des produits du sol contre les sinistres atmosphériques. Ce projet fut renvoyé à une commission d'initiative qui, dans un rapport sommaire, s'est prononcée contre la prise en considération.

Comme la Chambre sera sans doute appelée à discuter prochainement les motifs et les conclusions du rapporteur, et que contrairement à l'avis de la commission parlementaire, nous croyons que le projet de M. Quintaa présente un caractère d'urgence, nous allons faire connaître dès aujourd'hui le but poursuivi par l'auteur de cette proposition.

Nous trouverons dans son exposé des motifs même, les principaux arguments qui militent en faveur de l'adoption de l'assurance par l'Etat.

Tout le monde sait que l'agriculture traverse périodiquement des crises terribles, qui déterminent un abaissement énorme de la production nationale, une dépréciation très sensible de la propriété rurale et la dépopulation progressive de nos campagnes. Ces crises proviennent incontestablement du peu de sécurité de l'industrie agricole et de la situation précaire des exploitations qui restent exposées, durant de longs mois, à toutes les intempéries et à tous les fléaux atmosphériques.

Un industriel ordinaire peut facilement engager des capitaux importants dans une entreprise parce qu'il sait que l'usine abri-

tera efficacement son outillage et les produits fabriqués. Le seul aléa qu'il ait à craindre ne peut provenir que de son imprudence. Au contraire, l'agriculteur le plus prévoyant se trouve sans cesse en face de l'inconnu.

Vous admirez ces riches moissons qui couvrent la plaine, ces vignes plantureuses qui ploient sous le fardeau de grappes abondantes, toutes ces magnifiques récoltes, orgueil du paysan laborieux ; un nuage sombre apparaît brusquement à l'horizon, et en quelques minutes, il anéantit le fruit des labeurs de toute une année, et sème sur son passage la ruine et la désolation.

Contre cet accident, la science et la volonté de l'homme se sont montrés, jusqu'ici, absolument impuissants. Et cependant de pareils désastres atteignent chaque jour l'industrie nourricière exploitée par l'immense majorité de notre nation.

Est-il permis de rester plus longtemps indifférent ou désarmé en présence de cette situation ? Nous pensons avec M. Quintaa qu'il est urgent de trouver la solution de ce grave problème.

L'initiative privée a tenté l'expérience dans une certaine mesure ; nous avons le regret de constater qu'elle n'a pas produit les résultats attendus. Un des plus dangereux fléaux de l'agriculture, la grêle, avait attiré depuis longtemps l'attention des capitalistes ; mais les nombreuses compagnies d'assurance constituées dans cet objet se sont dissoutes successivement. Celles qui restent encore debout imposent des taux si onéreux que l'assurance est devenue une mesure d'exception et que les cultivateurs aiment mieux abandonner leurs récoltes au hasard.

Au surplus, la grêle n'est pas le seul sinistre qui frappe l'agriculture : des gelées, des inondations, des cyclones viennent, à des intervalles souvent rapprochés, répandre la terreur dans nos campagnes.

L'initiative privée n'a jamais essayé de porter remède à cet état de choses. Il est donc nécessaire de renoncer aux moyens

préconisés par un faux libéralisme et mettre au service de l'agriculture la puissance de l'Etat qu'on n'a pas hésité à employer pour les autres branches de l'activité nationale.

Nul n'ignore que l'Etat subit le contre-coup des crises qui atteignent l'industrie agricole, que l'ensemble de la situation économique du pays se trouve de ce fait profondément ébranlé, que la fortune publique éprouve une sérieuse dépression et que les souffrances de l'agriculture se répercutent sur le commerce et l'industrie des villes.

L'Etat, qui n'est en définitive qu'une vaste Compagnie d'assurance, ne saurait donc se désintéresser plus longtemps des souffrances de notre principale industrie. Lui seul peut fournir au cultivateur les garanties de stabilité qui lui font défaut.

On pourra nous objecter que nous réclameons l'application du principe du socialisme d'Etat, mais il en est de cela comme de la prose de M. Jourdain : on en fait tous les jours sans s'en douter. Nous serions curieux de connaître une institution dans laquelle l'Etat n'impose pas son intervention plus ou moins directe.

La Chambre se trouve en ce moment saisie d'un certain nombre de propositions du gouvernement qui, dans un but social et humanitaire, méconnaissent les principes de liberté. Cela ne veut pas dire qu'on doive les repousser si l'urgence en est démontrée.

Dans une société démocratique, il ne faudrait, à notre avis, proscrire qu'une liberté, celle qui permettrait au peuple de mourir de faim.

Nous résumerons, en terminant, le système d'assurance agricole proposé par M. Quintaa.

Des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes seront perçus sur toute l'étendue du territoire.

Moyennant cette imposition, dont le chiffre sera à déterminer, l'Etat assure à chaque agriculteur l'intégralité du montant de sa récolte.

## IV

### LA PREMIÈRE IDÉE DE JEAN-PIERRE

Le fils adoptif de la mère Marie venait d'atteindre sa douzième année ; il avait fait sa première communion et avait terminé ses études primaires.

Une grave question s'agitait. Il s'agissait de savoir quel métier choisirait Jean-Pierre.

Depuis des années déjà, les voisins avaient émis l'idée d'envoyer l'enfant à la « Fabrique ». Dame ! avec les fileurs il aurait gagné dix sous par jour ensuite quinze et vingt sous.

Ce surcroît de recette n'était pas à dédaigner pour la mère Marie, mais elle répondait invariablement :

— Jean-Pierre travaillera à son tour, et à l'âge voulu je veux qu'il apprenne et qu'il s'amuse ! Et rien, pas même la gêne, n'avait pu la faire changer d'idée.

Cette fois l'enfant avait douze ans. C'est un âge raisonnable pour le fils des pauvres, et Jean-Pierre était bien le fils de tous les pauvres réunis.

On parla donc sérieusement de lui donner un état.

M. Subert, qui était menuisier, proposa de le prendre comme apprenti pendant cinq ans.

— Cinq ans sans rien gagner ! dit Jean-Pierre pour qui cinq ans semblaient une éternité, cinq ans sans apporter des pièces blanches à maman Marie ! C'est trop long, je ne veux pas être menuisier.

On passa en revue six ou huit professions, mais à quelques mois près il fallait toujours un

Des commissions spéciales, dans lesquelles les agents du fisc auront la prépondérance, seront établies dans toutes les communes de France pour fixer l'état des pertes et le chiffre des indemnités.

Le projet de M. Quintaa indique le chiffre de 20 centimes additionnels. Cette contribution permettrait de réaliser annuellement une recette de 75 millions. Les divers sinistres qui frappent l'agriculture occasionnent chaque année une perte d'environ quarante millions.

L'excédent serait consacré à la création d'une caisse agricole dont les intérêts capitalisés suffiraient, dans un laps de temps plus ou moins éloigné, pour dégrever le contribuable de cette imposition additionnelle.

On supprimerait naturellement l'allocation des secours que les Chambres sont obligées de voter bien souvent comme une aumône à l'agriculture.

Il est facile de prévoir les conséquences économiques de ce système.

L'agriculteur, assuré de son lendemain, entreprendrait avec confiance l'amélioration et le perfectionnement de ses procédés de culture dont l'application est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour lutter contre la concurrence étrangère.

La valeur de la propriété rurale augmenterait dans des proportions considérables, car l'épargne française, qui souvent s'engloutit dans des entreprises lointaines, se porterait de préférence vers la terre.

L'émigration des campagnes serait, en outre, immédiatement arrêtée. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le crédit agricole, pour lequel tant d'excellents esprits ont imaginé de stériles combinaisons, se trouvera par le fait même sérieusement établi.

Nous sommes donc convaincus que l'assurance agricole par l'Etat sera avantageusement accueillie par l'opinion publique.

long abandon de temps, puisque l'enfant n'avait pas de quoi payer son apprentissage.

Alors on parla de la Fabrique, mais le petit refusa nettement.

C'est là qu'est mort mon père, disait-il.

La mère Marie aurait volontiers consenti à ce qu'il fut serrurier, maçon, peintre ou de quelque métier du bâtiment : tout état, disait-elle avec raison, fait vivre son maître ; mais Jean-Pierre était entêté comme un mulet, il refusa toutes les propositions.

Aussi, ceux qui s'étaient occupés de lui l'abandonnèrent en disant :

— Ce petit-là est un paresseux, il ne fera jamais rien.

— La mère Marie l'a trop gâté, disait un autre.

— Ah ! oui, lorsqu'on perd sa mère, on perd la plus belle fleur de son jardin, ajoutait un troisième.

C'était un véritable concert de fâcheuses prophéties.

La mère Marie, un peu inquiète, soutenait son enfant d'adoption.

Elle murmurait le mot de toutes les mères :

— Il est si jeune ? nous avons bien le temps.

Jean Pierre laissait dire, il avait son idée.

Un soir que la bonne femme revenait sur le sujet de son avenir, sujet rebattu, mais jamais épuisé, Jean-Pierre alla l'embrasser et lui dit :

Maman Marie, j'ai choisi un état.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 7

## LE

# Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

## III

UN HUISSIER COMME ON EN VOIT PEU

Mme Constant semblait transfigurée.

Assise sur son lit, le regard animé, les yeux vers le ciel, elle semblait déjà causer avec les anges, ses frères.

La mère Marie près du lit, n'osant l'interroger, la regardait.

Jean-Pierre, immobile près de la vieille femme, sentait que quelque chose de grand et de terrible allait s'accomplir.

La mort dont il avait entendu parler sans comprendre, la mort était là qui guettait sa proie.

— Mère Marie, dit Mme Constant d'une voix solennelle, je vais mourir.

La vieille fit un mouvement, elle aurait voulu parler ; mais la voix s'éteignit dans son gosier elle ne put articuler une syllabe.

La mourante continua.

— M. Chevalier est mon père et le grand-père

de mon fils. Lorsqu'il en sera temps, je vous charge de le lui rappeler.

— Bien, fit seulement la marchande.

— Maintenant, dit faiblement Mme Constant, je voudrais embrasser mon enfant.

La mère Marie, tout en sanglotant enleva le petit dans ses bras robustes, et le posa à genoux sur le lit.

La veuve prit la tête blonde de celui qui allait être orphelin, dans ses deux mains débiles et posa un long baiser sur ses cheveux.

Puis elle retomba lentement sur l'oreiller.

Elle était morte !

Le lendemain, la mère Marie alla chez M. Chevalier pour lui faire part de l'événement et lui demander ce qu'on ferait de Jean-Pierre.

M. Chevalier est parti pour une de ses propriétés d'Etampes, et l'ont pensait qu'il ne reviendrait pas à Corbeil.

Après l'enterrement, les voisins qui avaient conduit Mme Constant à sa dernière demeure s'apitoyèrent sur le sort de l'orphelin.

Chacun le proposait à l'autre, mais personne ne voulait, et disons-le, ne pouvait se charger d'un pareil fardeau.

C'est alors qu'au milieu de cette discussion la mère Marie s'élança, bousculant tout le monde.

« Cré nom ! s'écria-t-elle, je suis veuve, j'ai soixante ans, il ne sera pas dit que le petit mourra de faim ; je l'adopte, moi ! »

Et prenant Jean-Pierre dans ses bras, elle l'emporta triomphalement chez elle.

Tout Corbeil applaudit à la belle action de la marchande, — probablement parce que tout Corbeil n'en aurait pas fait autant.



INFORMATIONS

« THERMIDOR »

La deuxième représentation de *Thermidor* a donné lieu, hier soir, à de vives protestations, au premier acte surtout.

Au moment où M. Coquelin retrace à M. Marais le tableau de Paris sous la Terreur, sifflets et cris sont partis de différents côtés de la salle, en même temps que des applaudissements. Des altercations eurent lieu entre les protestataires, et le spectacle dû être interrompu, tant le tumulte était grand. Les contrôleurs, aidés des gardes municipaux, expulsèrent une dizaine de spectateurs, entre autres M. Camille Simond, fils du directeur de *l'Echo de Paris*. Quelques-uns de nos confrères parisiens protestèrent et sortirent avec lui.

Pendant les deuxième et troisième actes, les sifflets continuèrent. A un moment, M. Lissagaray, se levant de l'avant-scène qu'il occupait, commença à parler au public, mais ses paroles se perdirent dans le bruit. M. Lissagaray fut expulsé avec d'autres personnes; il se retira en jetant son sifflet sur la scène.

Les expulsés furent conduits devant le commissaire de police de service. Ils furent réprimandés pour n'avoir pas attendu la fin de la pièce pour manifester leurs sentiments.

Ceux qui préférèrent quitter le théâtre furent remboursés. Quant aux autres, après avoir promis de rester calmes, ils purent reprendre leurs places.

Malgré ces expulsions, on siffla jusqu'à la fin, et, à la sortie, les manifestants, grossis des protestataires qui n'avaient pu trouver place dans la salle, crièrent longtemps : Vive la République ! A bas Sardou ! A la porte Claretie !

M. Sardou, qui sortit un des derniers, rejoignit au moment où nous partions, M. Larroumet, directeur des beaux-arts, auquel nous l'entendîmes dire : « J'espère que vous témoignerez au besoin que l'immense majorité de la salle était pour moi. »

On avait annoncé que les étudiants iraient protester contre le drame de M. Sardou; le fait est inexact.

Deux ministres, MM. Yves Guyot et Barbey, qui étaient dans la salle, se retirèrent devant la manifestation,

Paris, 27 janvier, soir.

Hier au soir, en arrivant à la réception de l'ambassade d'Allemagne, M. Barbey, ministre de la marine, rencontra dans le grand salon, M. Rouvier et lui dit : « J'arrive de la Comédie-Française; on a fait du « chahut » à Thermidor. » A ces mots, M. Rouvier, s'écria à haute voix : « J'en suis enchanté, ravi; j'aurais donné 500 fr. pour que ce tapage eut lieu le soir de la première. »

A l'issue du conseil des ministres, une conférence a eu lieu entre MM. Constans, Bourgeois et Lozé, qui ont résolu de suspendre, à partir de ce soir, les représentations de « Thermidor », par mesure d'ordre public et en dehors de toute considération politique.

La Comédie-Française a été, lundi soir, le théâtre de nouveaux incidents.

Dès sept heures, une centaine de personnes se

pressaient le long des barrières établies sous le péristyle.

A huit heures, par suite de l'interdiction des représentations de *Thermidor*, un employé de la Comédie-Française venait coller sur l'affiche qui annonçait ce spectacle une grande feuille blanche portant ces mots, écrits à la main : « Changement de spectacle : *Le Dépit Amoureux. Tur-tufe.* »

C'était un jour d'abonnement; aussi la salle était comble. Dès le lever du rideau, les spectateurs se sont mis à protester contre le changement de spectacle, réclamant à grands cris : *Thermidor ! Thermidor !*

Entre temps, les acteurs étaient l'objet d'ovations chaleureuses.

Par sept fois, devant les cris persistants de *Thermidor ! Thermidor !* le rideau dut être baissé, et, finalement, voyant l'impossibilité de continuer la représentation, la direction se résigna à rembourser les places aux guichets.

M. Victorien Sardou, interviewé, a déclaré qu'il ne portera pas sa pièce à un autre théâtre, mais le *Figaro* assure que Coquelin, engagé seulement pour six mois, entreprendra prochainement une grande tournée à l'étranger pour jouer *Thermidor*.

Reinach, Francis Charmes et Henri Fouquier ont déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer l'ordre public et la liberté de l'art dramatique.

La discussion a lieu aujourd'hui jeudi.

L'empereur d'Allemagne

M. de Münster, président le banquet de la colonie allemande à Paris, a affirmé les sentiments pacifiques de l'empereur Guillaume II qui sait combien une paix profonde est indispensable à la mission civilisatrice qu'il désire remplir.

Traîtrises italiennes

Une vaste conspiration s'organise en Afrique, derrière l'Algérie et la Tunisie, pour soulever les Musulmans contre la France.

Dans celles de nos colonies où il y a des Anglais, ce sont les pasteurs protestants qui font cette besogne malpropre et haineuse avec la complicité tacite du gouvernement de Londres.

En Afrique, c'est le gouvernement Italien qui agit directement.

N'ayant pu prendre la Tripolitaine, M. Crispi fait courir le bruit que la France veut s'en emparer.

Hier encore, la *Fanfulla* racontait que « le consul de Tripoli a confirmé officiellement à son gouvernement qu'un corps considérable de troupes françaises est parti de Tunis dans la direction de Timassinin, en vue d'assurer le transit des caravanes du Soudan par les oasis de Ghadamès et de Rhaz, au détriment de Tripoli et de l'Égypte. »

D'autre part, on lisait récemment dans une correspondance adressée de Rome au journal le *Temps* :

« M. Crispi, comprenant que personne, en Europe, ne soutiendrait s'il voulait s'emparer de la Tripolitaine, fait une évolution bien curieuse : feignant de croire que la France veut s'emparer de cette province turque, il fait annoncer que les gouvernements italiens et anglais sont d'accord pour empêcher toute attaque d'une puissance européenne contre Tripoli et que notification de cet accord a été fait à la Porte, avec l'assurance que les escadres

des deux puissances se rendraient dans les eaux de Tripoli si une attaque se produisait. »

Comme on le voit, il y a une campagne de fausses nouvelles très méchamment, on pourrait ajouter : très sottement organisée.

Mais si nous n'avons pas à craindre la manifestation d'une escadre italienne doublée d'une escadre anglaise, nous avons à redouter les effets du fanatisme musulman.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Tunisie les Italiens sont plus nombreux que les Français et qu'ils sont beaucoup plus en contact avec la population indigène : qu'en Algérie, la moitié de la population européenne est composée d'Italiens et de Maltais, excellents agents du Signor Crispi.

Si nous n'avons pas cinquante mille hommes là-bas, nous courrions grand risque de voir se reproduire les soulèvements qu'a provoqués le lamentable décret de l'affreux petit juif Crémieux.

Ajoutez que notre Gouvernement fait preuve d'une fâcheuse apathie, qu'un chef puissant de tribu a vu repousser plusieurs fois ses offres, quand l'ap-pui moral de la France lui suffirait pour gagner un nombre considérable d'adhérents et la supériorité sur le fanatisme irréconciliable que les agents de l'Italie font fermenter.

Si, à cette heure, l'Algérie paraît pacifique, le feu couve sous la cendre, voilà la vérité; est-il est profondément regrettable que notre Gouvernement ne s'en préoccupe pas d'avantage.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Fêtes de Charité

La commission d'organisation des fêtes de Charité, dont nous avons indiqué précédemment la composition, a décidé que les fêtes annoncées comprendront un bal qui aura lieu dans les salons de la Préfecture le *Dimanche 8 février*, à 9 h. du soir.

Le prix d'entrée est fixé à 10 fr. par cavalier. Les personnes qui désirent assister à ce bal trouveront les cartes d'entrée chez :

- MM. Daniel Ausset, docteur-médecin;
- Bergon, directeur du *Réveil*;
- Depyre, avocat;
- Dissès, correspondant de la *Dépêche*;
- Gélis, docteur-médecin;
- Martineau, conseiller de préfecture;

commissaires spécialement délégués à cet effet.

Les dates des autres fêtes seront fixées très prochainement. La commission fait tous ses efforts pour assurer le concours de la population tout entière à ces fêtes de Charité.

Nos compatriotes

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. Many, ancien procureur de la République à Cahors, comme secrétaire du Conseil supérieur du travail qui vient d'être constitué.

Notre compatriote et ami, M. Molinié, inspecteur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Toulouse, est nommé directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Lons-le-Saulnier (Jura).

Nos sincères félicitations à M. Molinié.

Association des anciens élèves du lycée de Cahors

Le comité de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Cahors a tenu, dimanche, au

lycée, sa séance de fin d'année, sous la présidence de M. Lurguie, président.

Dans cette réunion, les comptes de l'année 1890, présentés par M. Sirech, trésorier, ont été approuvés.

Il résulte de ces comptes que l'avoir de l'Association, au 1<sup>er</sup> janvier 1891, s'élevait à la somme de 3.238 fr. 55.

En 1890, les frais d'études des élèves boursiers de l'Association se sont élevés à 1211 fr. 75; les achats de livres offerts en prix, à 108 fr.; l'impression de l'Annuaire, à 132 fr.; les dépenses diverses, à 57 fr. 70; en tout 1.509 fr. 45.

En 1890, l'Association a perdu trois de ses membres : MM. Cayla, Duc et Durieu, décédés; elle s'est augmentée, pendant la même année, de 9 adhérents; elle compte aujourd'hui 172 associés.

Le comité a fixé au samedi 7 février prochain, à 4 h. du soir, la tenue de l'assemblée générale de tous les associés.

Après cette assemblée, aura lieu, à 6 h. 1/2, le banquet annuel à l'hôtel Taillade.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Bos Frédéric, instituteur adjoint à Laurettes, est titulaire à Ste-Colombe, en remplacement de M. Pourceille.

Mademoiselle Courbès Clémentine, a été déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école primaire publique Moncléra pendant la durée du congé de trois mois accordé à Madame sœur Vialle.

Nos sénateurs

M. Béral est nommé membre de la commission de l'armée pour 1891.

Manufactures de l'Etat

M. Robin, contrôleur principal de culture et magasins d'Aiguillon, est nommé entrepreneur de 2<sup>e</sup> classe aux magasins de Souillac, en remplacement de M. Pierrot, décédé.

Le discours de l'aumônier des mobiles DU LOT

Sur la demande de plusieurs officiers et soldats du 70<sup>e</sup> mobiles, nous croyons devoir publier le discours prononcé au banquet du 18 janvier par l'ancien aumônier du 70<sup>e</sup> mobiles, le vaillant abbé Filsac, curé de Peyrilles :

« Messieurs,

« C'est en 1870, le 31 octobre, que, sur la demande adressée par plusieurs officiers et mobiles du Lot à mon évêque, je fus nommé aumônier du 70<sup>e</sup> mobiles.

« Je vous remerciai alors vivement, messieurs, de l'honneur que vous m'aviez fait.

« Vingt ans sont passés, et aujourd'hui, avec encore plus de raison, je vous remercie de l'honneur que vous me faites alors.

« J'ai dit de l'honneur, messieurs, car la gloire dont vous vous êtes couverts pendant cette lutte terrible, rejaillit sur moi et m'enorgueillit.

« J'étais aumônier volontaire, sans commission, sans traitement, surtout sans ressources.

« Vous m'avez accueilli, vous avez partagé votre tente avec moi, vous avez facilité ma mission au milieu de vous. Si j'ai partagé vos fati-

nouvel hôte ?

— M. William's Jordan...

— M. William's Jordan, répéta Eva en riant... ça c'est drôle...

— Pourquoi riez-vous ?

— Pour rien... tu le sauras plus tard...

Donc, comme j'entends que tout le monde soit content, pour commencer tu va nous confectionner un excellent déjeuner.

— Comme toujours.

— Mieux que toujours... et pour me rendre tout-à-fait heureuse, ma bonne Vincente... tu feras en sorte de le sonner une heure plus tôt... parce que j'ai dans l'idée que nous aurons à sortir dans l'après-midi tous les quatre...

— Vos tantes et M. Séguin...

— Qui te parle de M. Séguin ? mes tantes et M... William's... Jor... Jamais je ne dirai sérieusement ce nom-là.

— Je ne sais pas ce que vous avez ce matin... avec vos rires... vos je ne sais quoi... que je ne comprends pas.

— Tu comprendras plus tard, te dis-je... c'est convenu, le déjeuner... et de bonne heure...

— Et si je vous répondais que je n'ai plus d'argent...

— Ah ! oui tes cents francs... Accorde-moi quelques heures de crédit...

— Voulez-vous que je demande à Mlle Juliette... ?

— C'est inutile... mon débiteur n'est pas loin...

— Décidément, je ne vous comprends plus du tout...

JACQUES BRÉMOND.

(A suivre.)

L'HÉRITAGE de Jean Séguin

DEUXIÈME PARTIE

VIII

Pendant quelques instant il se tint coi... Mais bientôt, pris d'un léger soupçon, il se plaignit de nouveau... Il n'avait pas le temps de se promener ainsi... et avait hâte d'arriver.

— Vous regretterez peut-être après d'avoir été si pressé, fit l'automédon goguenard.

— Assez de plaisanteries, laissez-moi descendre...

Sans répondre, le cocher fouetta vigoureusement son cheval.

Pour le coup, l'incident devenait alarmant...

— Monsieur, dit Daniel en se tournant dans l'ombre, vers son compagnon... Voulez-vous faire entendre raison à votre ami... Je répète que je veux descendre immédiatement.

Il ne reçut aucune réponse...

— Ah ! c'est ainsi, fit-il, en pressant un guet-ap ns... Je saurai bien te forcer à arrêter, dussé-je renverser ta bête...

Debout, il avança la main pour saisir les

renes.

— Fais donc pas le méchant, Daniel Hubert, cria le cocher...

A ce nom, prompt comme l'éclair, il ferma le poing pour frapper... mais une lanière, jetée par derrière, lui entoura les bras, et le réduisit à l'impuissance...

— Ne craignez rien, M. Etienne, dit le voyageur du fond, il est ficelé...

— Une sueur froide inonda son front, et, poussant un cri de rage, il se laissa retomber sur la banquette...

— Voilà ce que c'est que de n'être pas sage, on se fait mettre en pénitence, fit l'agent de la sûreté...

Et s'adressant, à son compagnon invisible :

— Parfait, mon petit gas... je te ferai obtenir une place dans ma brigade aussitôt ma réintégration. Pour l'instant débarrasse-moi de tous ces oripeaux, j'étouffe.

En un clin d'œil, M. Etienne avait enlevé sa perruque rouge et ses favoris, que prit son acolyte... Au moment de quitter son énorme carriek, il regarda son prisonnier, dont les dents claquaient de fièvre...

— Mon petit gas, mets ce manteau sur les épaules de ce cher monsieur Daniel Hubert...

Il ne faut pas qu'il arrive malade dans le bon appartement qu'on lui a préparé...

Et poussant une dernière fois son cheval, M. Etienne se mit à siffloter gaiement.

IX

Au lendemain de ce jour où tant d'événements divers s'étaient déroulés avec une vertigineuse rapidité, on se réveilla tard aux Crèches.



gues, vos dangers, vous avez partagé avec moi votre bouchée de pain au jour où tout nous manquait.

» Pour tous ces bienfaits, encore une fois, merci ! messieurs.

» A une certaine époque, la mobile du Lot fut calomniée, vous l'avez su ; mais bientôt la lumière se fit, couvrant de honte les lâches calomniateurs, et aujourd'hui votre gloire brille du plus vif éclat.

» L'histoire dira aux générations futures la bravoure et l'héroïsme des vaillants enfants du Lot.

» On vous a parlé, messieurs, de la manière dont nos généraux ont apprécié votre belle conduite sur quatorze champs de bataille, en présence d'un ennemi dix fois plus nombreux. Eh bien ! voulez-vous me permettre de vous citer, à mon tour, quelques témoignages que vous ne récuseriez pas, j'en suis sûr ?

» C'est d'abord le général de division de Flandres, blessé le 8 décembre, mort quelques jours après des suites de sa blessure :

« Monsieur, me disait-il, vous devez être fier d'être l'aumônier de cette brave mobile qui vient d'enlever le village (Ley-sur-Cravan) avec un entrain et une vigueur dignes des troupes les mieux aguerries. »

» C'est ensuite le général de Jouffroy, qui m'écrivait du camp d'Audouille :

« Le 70<sup>e</sup> mobiles s'est toujours bien conduit ; il a souvent fait plus que son devoir. Parfois ces jeunes soldats se sont montrés des vétérans ; j'ai regretté de ne plus vous voir à leur tête (j'étais prisonnier). Vous y teniez si bien votre place, à côté de ce brave commandant ! »

« Plus tard, le même général m'écrivait : « Si vous rencontrez des officiers et des mobiles du Lot, veuillez leur dire à tous quel bon souvenir je garde d'eux. Je crois que personne n'a fait plus que nous, et que si l'on avait pris l'offensive comme nous l'aurions fait, notre pays ne serait pas si malheureux. »

» Enfin, messieurs, je vais reproduire ici un extrait de l'ordre du jour adressé par le général à ses troupes :

» Vous croyez vos services méconnus. Les victimes nombreuses que la mort a faites parmi nous, à tous les degrés de la hiérarchie, les pertes considérables que vous avez causées à l'ennemi et qu'il a reconnues dans ses bulletins, en parlant parfois de vous comme s'il avait eu devant lui une armée tout entière, attestent assez l'énergie, le dévouement, la bravoure dont vous m'avez fourni tant de preuves.

» Seuls, à un moment donné, vous avez pris l'offensive en partant du Mans et vous avez poursuivi l'ennemi jusque dans Vendôme ; puis, opposant au nombre et à une artillerie redoutable une résistance opiniâtre, vous avez sans vous laisser entamer, ni tourner, disputé pied à pied, jusque dans Changé, le terrain qui devait dégager le Mans.

» Le récit détaillé des nombreux combats que vous avez eu à soutenir, celui des marches longues et pénibles que vous avez eu à supporter par le froid le plus intense, feront ressortir la modestie trop grande, je l'avoue, avec laquelle j'ai de temps à autre mentionné vos exploits.

» Si l'avenir vous appelle à de nouveaux combats, j'observerai vos pas avec orgueil. Je suis fier d'avoir été mis à votre tête. »

» Ainsi parlait le général.

» Et moi aussi, messieurs, je suis fier d'avoir été votre aumônier. Encore une fois, merci de l'honneur que vous m'avez fait.

» S'il fallait encore repartir ; si, à l'heure de la revanche, la patrie faisait appel à tout votre dévouement, votre aumônier de 1870 réclamerait l'honneur et aussi son droit acquis de vous accompagner à de nouveaux combats, pour souffrir avec vous de vos fatigues, assister à vos victoires et partager vos lauriers. »

**Banquet franc-maçonique**

De nombreux délégués de diverses loges et un certain nombre de francs-maçons de l'arrondissement de Cahors, ont assisté, dimanche, au banquet annuel donné dans l'établissement du *Phare du Quercy*.

Ont pris part à cette fête les loges de Bordeaux, Toulouse, Périgueux, Gaillac, Agen, Montauban, Caussade, Villeneuve.

Les loges de Gourdon et de Souillac y étaient représentées.

Avant de se mettre à table, tous les francs-maçons se sont rendus au monument Gambetta pour déposer des couronnes au pied de la statue du grand patriote.

M. Joucla, directeur du journal *L'Avenir de la Dordogne*, a prononcé une brillante allocution sur la défense nationale et a retracé la belle conduite des mobiles du Lot, sur les champs de bataille, pendant l'invasion.

Les pauvres de Cahors ont, comme toujours, reçu des bons de pain.

**Procès-verbaux d'octroi**

Les employés d'octroi ont dressé deux procès-verbaux, l'un à la femme Rose Lagarrique, de

Tour-de-Faure, pour une certaine quantité de fromages qu'elle voulait introduire en fraude ; et l'autre au sieur Guilhem, fils, de Varaire, pour fausse déclaration de la quantité de foin qu'il portait.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 19 janvier

Présidence de M. L. Lebeuf, directeur semestriel

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Rougé, sculpteur-statuaire à Cahors, présenté à la séance du 12 janvier par MM. Valette, chef d'institution, président de la commission Clément-Marot, et Lascombes de Laroussilhe, percepteur, directeur semestriel de la Société des Etudes. M. Rougé, ancien élève de l'école des Beaux-Arts de Toulouse, a obtenu, dans les cours supérieurs, plusieurs prix importants, entre autres ceux de sculpture d'après l'antique et les modèles vivants, et ceux d'histoire et d'anatomie artistiques.

M. Rougé est élu, à l'unanimité, membre de la Société des Etudes du Lot.

Le Président,  
Dr LEBEUF.

Le Secrétaire,  
J. BLANC.

**Hygiène**

Nous trouvons dans la *Nature* de cette semaine une communication intéressante au plus haut point les gens, et ils sont nombreux, qui se font tailler les cheveux et la barbe chez les coiffeurs, et se plaignent souvent, avec raison, que les mesures d'hygiène ou de propreté prises par nos modernes figaros sont absolument insuffisantes.

Un coiffeur de Lyon a eu, paraît-il, l'ingénieuse idée de faire l'asepsie des instruments de coiffure et de supprimer ainsi toute sorte de contagion.

Il emploie l'étau des chirurgiens, sous la forme d'une caisse dont le pourtour est enveloppé d'une couche de glycérine, chauffée par une lampe à gaz. A l'intérieur se placent les instruments, construits de façon à supporter la température de 120 degrés.

Les rasoirs sont montés sur aluminium, les ciseaux nickelés, les poils vissés, sans interposition de colle ou de coutures.

Au fur et à mesure du service, les peignes, brosses, rasoirs, sont lavés et mis à l'étau, et les clients sont assurés d'avoir, à défaut d'outillage personnel, des instruments d'une propreté absolue.

Espérons que cet exemple trouvera quelques imitateurs. Les maisons qui l'adopteront seront certaines de voir tripler leur clientèle.

**Gourdon**

**Tribunal correctionnel.** — Dans les derniers jours de décembre, un bœuf, estimé 200 francs, fut volé, avec escalade, au préjudice du sieur Bertrand propriétaire au Roc-d-Garrigue. Une enquête, habilement dirigée par le commissaire de police, aboutit à la découverte de l'animal qui avait été amené et caché, à deux kilomètres de là dans une écurie non fermée. C'est en suivant l'empreinte des pieds du bœuf que l'on est arrivé à l'endroit où il était. L'auteur de ce vol, le nommé Bézias (Jean), vient d'être condamné pour ce fait à cinquante jours de prison.

— Une perquisition opérée par le commissaire de police au domicile des gens suspects habitant dans les environs de Gourdon a amené la découverte d'une certaine quantité de bois qui avait été volé au préjudice de M. Grubilier, sabotier. Les nommés Salès, dit l'Espagnol, et Sarret, son voisin, qui n'en sont pas à leur premier coup d'essai, auront à répondre prochainement, devant notre tribunal, du fait qui leur est reproché.

\* \*

**Tribunal de simple police.** — Dans sa dernière audience, le tribunal a prononcé onze amendes variant de 3 à 11 francs. Indépendamment de cela, une amende de 12 fr. a été infligée au sieur Janis, de Prouillac, comme exerçant la médecine sans diplôme et surtout comme prétendant devin, ainsi que pour avoir empêché une forte somme d'argent qu'on lui avait remise pour qu'il fit dire des messes.

Pour ses raisons, notre devin s'est vu, en plus de l'amende de 12 francs, condamné aussi à trois jours de prison.

**Castelnaudary**

Le sieur Eugène Mélix, boulanger, vient de mettre volontairement fin à ses jours d'une horrible façon.

Après avoir renvoyé son jeune fils, âgé d'une quinzaine d'années, chez ses grands parents peu éloignés de son domicile, et écarté sa bonne sous un prétexte quelconque, ce malheureux s'est introduit, la tête la première, dans le four brûlant qu'il venait de garnir de pain.

Il y a pénétré entièrement, et ce n'est que quelques moments après qu'on a pu le retirer à l'aide du tire-braise.

Ce n'était déjà plus qu'un cadavre méconnaissable et affreux à voir. La face et toute la tête boursoufflées étaient tuméfiées par la chaleur ; la peau des mains, entièrement brûlée, se détachait comme des gants racornis et gluants.

Depuis deux ou trois jours le sieur Mélix donnait des signes manifestes d'aliénation mentale, et, c'est sans doute dans un de ces accès, que l'infortuné a mis à exécution son épouvantable manière de se donner la mort.

Il était veuf et n'était âgé que de 38 ans.

Triste fatalité bien faite pour aggraver la dissolution cruelle de son vieux père et de sa vieille mère : il y a cinq ans environ que le frère aîné du suicidé actuel se jeta volontairement et mit fin à ses jours, dans le canal, à Toulouse, à la suite aussi de dérangement d'esprit.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Jeudi 29 Janvier

Représentation extraordinaire donnée par la troupe de M. Albert Chartier, composée de plusieurs artistes des grands théâtres de Paris.

**LE POMPIER DE JUSTINE**

Comédie bouffe en 3 actes.

**MADAME A SES BREVETS**

Comédie en 1 acte

La place nous manque pour expliquer les joyeuses péripéties par lesquelles passent Justine et son Pompier, ainsi que M. et M<sup>me</sup> Durosoir ; mais quand nous aurons dit que la pièce est de M. A Valabrègue, l'auteur de *Durand et Durand*, *le Bonheur Conjugal*, *les Boulinard* et de tant d'autres pièces si gaies que nous avons si souvent applaudies, son succès sur notre scène ne fera aucun doute.

M. Chartier a monté la pièce avec un grand luxe d'accessoires et a apporté tous ses soins à la composition de sa troupe ; nous ne citerons que quelques noms : M. Malard, si amusant dans *Durand et Durand* ; M<sup>lle</sup> E. Castelli, que nous revoyons toujours avec tant de plaisir, etc., etc. Ajoutons enfin que c'est M. Dussart, l'administrateur de toutes les grandes tournées, qui conduit celle-ci ; c'est le plus sûr garant d'une bonne soirée pour le jeudi 29 janvier courant.

**Bourse de Paris**

Cours du 28 Janvier 1891

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 50
3 0/0 amortissable.....compt.	93 80
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	94 10
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 55

**Valeurs Françaises**

**ACTIONS**

BANQUE DE FRANCE.....	4310	»
CRÉDIT FONCIER.....	1285	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	505	»
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMP <sup>e</sup> .....	655	»
EST (Chemin de fer).....	900	»
LYON.....	1510	»
MIDI.....	1312 50	»
NORD.....	1863	»
ORLÉANS.....	1547 50	»
OUEST.....	1060	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1447 50	»
CANAL DE SUEZ.....	2410	»
CANAL DE PANAMA.....	43 75	»
Etablissements DECAUVILLE.....	530	»

**OBLIGATIONS**

LYON (fusion).....	445 25
EST 3 0/0.....	438
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447
ORLÉANS 3 0/0.....	448
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	417
OUEST-ALGÉRIEN.....	420
EST-ALGÉRIEN.....	424
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	416
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	593
— — — — — 4 0/0 1863.....	518
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	387 50
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	468
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	466
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	464 50
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	417 50
— — — — — — 3 0/0 1885.....	457 50
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	69 50
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	519

**Valeurs Étrangères**

RUSSE, 4 0/0 1889.....	100 20
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 90
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	58 10
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442
LOMBARDS, 3 0/0.....	344
SARAGOSSE 3 0/0.....	394

**Valeurs en banque**

Ch. RUSSE (gr. Société).....	657 50
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 25
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450

**BULLETIN FINANCIER**

du 28 janvier 1891

La liquidation de Londres se passe bien et notre marché fait preuve de la plus grande fermeté. L'emprunt nouveau commence à se classer. Les affaires sont toujours calmes, au point que dans toute la séance le 3 0/0 ne varie que de deux centimes.

Nous laissons le 3 0/0 à 95 62 1/2, le nouveau est à 94 12 1/2 ; le 4 1/2 finit à 105 42 1/2. A noter une reprise très active de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 1285. Le syndicat à la baisse sur cette valeur en est encore pour ses frais. La Banque de Paris s'avance à 845. Le crédit Lyonnais est à 836 25. Le Crédit mobilier fait 425.

Les fonds étrangers sont très fermes l'Italien est à 92 60 ; l'Extérieure fait 76. Seul, le Portugais est faible.

**Variétés**

**NOTIONS SUR LES SERVICES DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**

§ 1<sup>er</sup>. — Service des Postes

(Suite.)

5<sup>o</sup> Caisse Nationale d'épargne. — Tous les bureaux de poste de France et d'Algérie sont ouverts au service de la Caisse Nationale d'épargne. Cette caisse, placée sous la garantie de l'Etat, donne à toute personne la faculté de placer le produit de ses économies dans des conditions de sécurité absolue. Le minimum de chaque versement est de 1 franc ; le maximum est de 2,000 francs, c'est-à-dire que le compte de chaque personne ne peut dépasser ce chiffre. Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de 3 p. 100. Cet intérêt part du 1<sup>er</sup> ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement.

Après le 1<sup>er</sup> versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret National.

6<sup>o</sup> Recouvrement des effets de commerce. — La poste se charge du recouvrement des effets de commerce dont la valeur n'excède pas 2,000 francs. Un droit fixe de 25 centimes est perçu pour l'envoi, quel qu'en soit le nombre, des valeurs à recouvrer au bureau de poste qui dessert la localité où résident les destinataires. Sur le montant de chaque valeur recouvrée, qui est expédié par mandat-poste, il est prélevé 10 centimes par 20 francs ou fraction de 20 francs, sans que ce prélèvement puisse jamais dépasser 50 centimes, et une taxe de 1 % sur les premiers 50 francs et 1/2 pour 100 pour toute fraction excédant 50 francs.

7<sup>o</sup> Colis postaux. — Le public est admis à expédier de toutes les gares ou agences et des bureaux succursales des chemins de fer, des colis postaux circulant en France (Corse, Algérie et Tunisie comprises).

L'affranchissement obligatoire au départ est fixé à 60 ou 85 centimes pour la France, suivant que le colis est livrable en gare ou à domicile.

§ 2. — Service Télégraphique

1<sup>o</sup> Dispositions générales. — Toute personne dont l'identité est établie peut correspondre au moyen du télégraphe électrique de l'Etat, par l'entremise de l'Administration télégraphique.

Les télégrammes sont reçus au guichet des bureaux. Il n'en est délivré, de récépissé, que sur la demande expresse de l'expéditeur et moyennant le paiement de 10 centimes par télégramme. Ils doivent être écrits lisiblement et composés dans l'ordre suivant : l'adresse, le texte et la signature. Tout interligne, renvoi ou surcharge doit être approuvé.

Si le lieu d'arrivée n'est pas pourvu d'un bureau télégraphique, il est nécessaire de le désigner assez clairement pour prévenir toute confusion et d'écrire toujours à la suite le nom du bureau télégraphique destinataire, en prenant le soin de préciser le mode d'envoi (poste ou exprès payé).

L'expéditeur de tout télégramme est tenu d'indiquer au bas de la minute son nom et son domicile.

2<sup>o</sup> Base de la taxe. — La taxe du télégramme s'applique par mot avec un minimum de dix mots dans la correspondance intérieure et sans minimum de mots dans la correspondance internationale.

3<sup>o</sup> Compte des mots. — Le mot étant la seule unité de taxe et le nombre des mots constituant avec le taux du tarif, l'élément essentiel, dans le calcul des taxes, il est d'une extrême importance que le compte des mots soit établi avec une rigoureuse exactitude. Tout ce que l'expéditeur écrit sur la minute du télégramme pour être transmis, entre dans le compte des mots.

Toutes les expressions françaises, même composées, ne sont comptées que pour un seul mot lorsqu'elles sont comprises au Dictionnaire de l'Académie. Ne forment aussi qu'un seul mot, les dénominations établies par actes officiels pour désigner les départements, les villes, communes, hameaux, bourgs, les rues et les numéros des habitations. Les noms propres de personne, les titres, prénoms, particules ou qualifications, ainsi que les nombres écrits en toutes lettres peuvent de même être réunis en un seul mot, dont le maximum de longueur est alors fixé à quinze lettres. On compte pour deux mots toute expression ainsi formée et comprenant plus de quinze lettres.

4<sup>o</sup> Mandats télégraphiques. — Le public est admis à employer le télégraphe pour faire payer les sommes qu'il dépose aux guichets télégraphiques.

Les taxes à percevoir se composent d'un droit fixe de 1 % sur le montant du mandat, de la taxe ordinaire télégraphique et d'un droit fixe de 50 centimes pour l'avis à remettre au destinataire des fonds.

Le paiement des mandats télégraphiques ne peut être réclamé que dans les cinq jours qui suivent le jour de la remise du mandat au bureau de poste de destination. Passé ce délai, le mandat est renvoyé à l'Administration qui le fait rembourser à l'expéditeur comme mandat ordinaire.

(A suivre)



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DU CARNAVAL

— 1891 —

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 % sur le prix du tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (11 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations d'hiver des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Le principe vraiment utile dans le goudron est l'acide phénique ; tous les autres éléments sont désagréables, indigestes. Aussi le Sirop phénique de Vial joint-il d'une grande popularité contre la toux, les rhumes les catarrhes, les irritations de poitrine.

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat : en effet, la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable ; et, en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La Pâte de Regnaud permet de résoudre cette difficulté, parce que, elle ne contient ni opium, ni aucune substance nuisible et, de plus, c'est un bon et véritable que les enfants acceptent comme une friandise.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Rachout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Louleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 60 la boîte. Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres, et des gencives, l'appétit diminué ou capricieux, la surexcitation nerveuse si fréquente chez les dames et des jeunes filles, ont pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. La médication ferrugineuse redonne au teint sa fraîcheur, au sang sa coloration, à l'organisme sa vitalité ; voilà pourquoi les médecins prescrivent la Phosphate de Fer soluble de Leras, dont la limpidité séduit et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers jours.

Bibliographie

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 24 janvier : — L'hiver 1890-1891 : Gaston Tissandier. — Les progrès économiques aux Etats-Unis : D. Bellet. — La photographie pratique : P. Yvon. — La culture de la vigne à Bailleul et à Roubaix : Albert Renouard. — Reproduction de l'éclair en boule. — Les collectionneurs de timbres-poste : Géo P. Grignard. — Chronique. — Académie des sciences séance du 19 janvier 1891 : Stanislas Meunier. — Dosage de l'alcool dans les vins. — « Supplément » : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 janvier 1891 : — Jules Mary : Le Cuirassier en bois. — Pierre Maël : Mer bleu (suite). — Charles Mériveau : Une nuit de noces (suite). — Emile Zola : La Faute de l'abbé Mouret (suite). — Henry Créville : Le Passé. — A.-J. Dalsème : L'Envers de Paris (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> année. — N° 1765. — Sommaire du 24 janvier 1891. — Texte : Courrier de Paris par Pierre Véron. — Nos gravures. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Le Dragon vert, nouvelle, par A. Boisdard. — Chronique musicale, par A. Boisdard. — Bibliographie. — Chronique du sport, par Archiduc. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

Gravures : L'hiver de 1891 : Sur le lac du bois de Boulogne. — Sur la Seine, entre le pont de la Concorde et le pont Solferino. — Dans le Midi : La banquise d'Arcachon. — En Russie : Les trains en détresse dans la neige. — M. Léo Délibes. — M. Aimé Millet. — Les infirmières laïques. — Les derniers indiens. — Beaux-Arts : Le Midi. — Le Théâtre illustré : Siegfried. — Rouen : Le feu au Palais de Justice. — Les filles Mauvoisin, par Paul Perret. — Echees. — Récréations. — Rébus.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAÎTRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

**HONORÉ** Photographie  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Avenue d'Alsace-Moselle, 10, à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONVENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un exemplaire gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES

DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.